

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Commune de Lesigny



**Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME DE 2004
ET DES PLANS D'OCCUPATION DES
SOLS PARTIELS DE 1987 ET DE 2001**

5.1 Plan de zonage global

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2014
approuvant le projet de P.L.U.

Limite communale

Limite de zone

UA Zone centrale affectée à l'habitation et aux activités

UB Zone d'habitat individuel

UC Zone d'habitat mixte

UD Zone d'habitat individuel groupé

UI Zone économique

UR Zone constituée par l'emprise d'infrastructures routières (RN104)

N Zone naturelle

1AU Zone d'urbanisation future à usage mixte

2AU Zone d'urbanisation future à usage mixte

Espaces Boisés Classés

Marge de protection des lisières de forêt (50m)

Hauteur maximale des constructions : 12,50 m

Zones archéologiques

Emplacements Réservés

Captage AEP
(Cf. périmètre de protection pièce 6.2 du PLU)

Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L.123.1.5.7 du Code de l'Urbanisme :

(Liste référencée en annexe du règlement) :

Espaces Verts Protégés

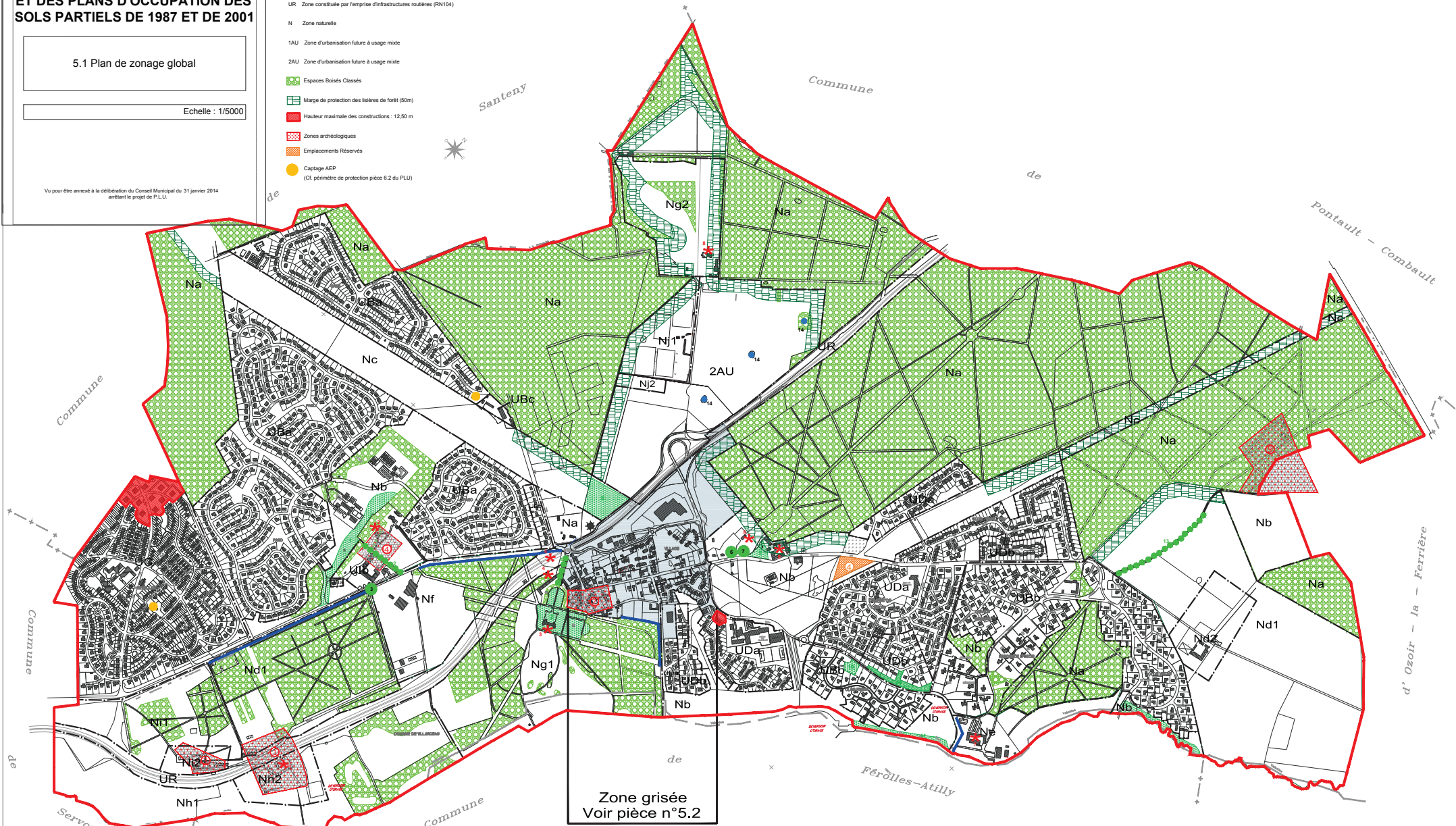
Alignements d'arbres

Arbres remarquables

Mares (localisation indicative)

Murs et clôtures contribuant au paysage et d'intérêt architectural

Eléments remarquables ou éléments bâtis jouant un rôle important dans le paysage



Zone grisée
Voir pièce n°5.2